

Informations communales

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 12 décembre 2011

Le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2011 a été déposé publiquement durant 20 jours. Aucune opposition n'ayant été présentée, le Conseil municipal l'a approuvé. Il peut être consulté sur le site Internet de la commune.

Passeport-vacances 2012

Comme les années précédentes, le Conseil municipal a pris la décision de verser une contribution de Fr. 10.--/enfant participant aux activités du passeport-vacances 2012.

Société de promotion de la commune de Saicourt

Une erreur s'est glissée dans l'agenda des manifestations qui a été distribué en tous ménages. L'inauguration du Resto-bar du Domaine de Bellelay aura lieu le 3 mars 2012 dès 20h00 et non le 13 mars 2012 comme annoncé dans l'agenda. Une animation Rock-Roll live avec Bill est prévue. Pour les personnes qui ne l'auraient pas reçu, l'agenda des manifestations est disponible au bureau municipal et il peut également être consulté sur le site Internet de la commune sous la rubrique Tourisme.

Pour rappel, le montant des cotisations annuelles s'élève à Fr. 20.-- pour les membres individuels et familles et à Fr. 50.-- pour les membres collectifs, sociétés et entreprises.

Concours d'idées

La commission de la jeunesse du Jura bernois lance un concours d'idées en vue de la réalisation d'un projet participatif pour les jeunes du Jura bernois. Ce concours est ouvert à toute personne ayant une formation ou une expérience significative en animation socioculturelle ou en gestion de projets. Le délai de dépôt des candidatures est fixé au 27 avril 2012 auprès de la commission de la jeunesse (Commission de la jeunesse du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary). Tous les autres renseignements sont disponibles au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Ramassage du papier

La ristourne octroyée par Celtor pour le ramassage du papier en 2011 se monte à Fr. 2'937.90. Ce montant a été reversé sur le compte du fond des courses des écoles primaires et enfantine. Les élèves vous encouragent à continuer à recycler votre vieux papier et vous en remercient par avance !

Déblaiement de la neige

Le Conseil municipal a constaté que certaines personnes, principalement dans le village de Bellelay, déblayaient la neige se trouvant sur leur terrain sur les routes communales. Nous vous rendons attentifs qu'à l'avenir, les tas de neige déposés volontairement sur les routes communales seront enlevés par l'employé communal et les frais seront facturés au propriétaire ou au locataire du terrain concerné.

Le Fuet, le 29 février 2012

Conseil municipal